

Paris, le 14 avril 2009

Conseil de quartier Muette Nord  
Séance du 4 mars 2009  
Bibliothèque du Trocadéro

Etaient présents :

- Mme Laurence DREYFUSS, Adjointe au Maire chargée de la coordination des adjoints de quartier.
- Mme Ijab KHOURY, Adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud
- Mme Véronique BALDINI, adjointe au Maire chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté et des espaces vert.
- M. Yves HERVOUET DES FORGES, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse et des sports
- Mme Isabelle AUBE, conseillère de quartier Muette Nord, Vice-Présidente des enfants de Passy, Secrétaire Générale adjointe de l'OMS
- Mme Roselyne BARON, conseillère de quartier Muette Nord, Vice-Présidente CIRPA 16
- Mme Alix BECQUEY, conseillère de quartier Muette Nord, AGF 16 e
- M. Laurent SIMEONI, conseiller de quartier Muette Nord, Vice-président Croix Rouge 16<sup>e</sup>
- Mme Valérie ALLARD, conseillère de quartier Muette Nord, personnalité qualifiée.
- M. Eric ANDRE, conseiller de quartier Muette Nord, personnalité qualifiée.
- Mme Annie MALAQUIN, conseillère de quartier Muette Nord, personnalité qualifiée

### **1. Approbation du compte rendu du 13 novembre 2008.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **2. Modification des horaires de circulation du bus 22.**

Mme KHOURY indique que l'exploitation de la ligne 22 sera prolongée jusqu'à 22h30 au lieu de 20h30 et fonctionnera le dimanche. Cette prolongation répond à une demande du Syndicat des Transports d'Ile de France.

L'itinéraire du bus est parfois sinueux, notamment rue Georges Sand, avec une difficulté de circulation liée au stationnement des automobiles. Une large campagne d'information sera menée auprès des riverains.

De plus, les lignes 22, 55 et 72 vont être équipées de palettes UFR (utilisation des fauteuils roulants), à la demande de la Ville.

### **3. Suivi des propositions de la séance du 13 novembre 2008 :**

- Eclairage du jardin du Ranelagh

Mme KHOURY rappelle que l'amélioration de l'éclairage d'une partie du jardin du Ranelagh avait été demandée lors du précédent conseil de quartier (allée donnant sur la rue Dehodencq). Une étude a été faite par les services de la Direction des Espaces Verts qui en a demandé et obtenu le financement. Les travaux seront prochainement réalisés.

- la rue de Passy.

Mme DREYFUSS a écrit à Mme LEPETIT, l'Adjointe au Maire de Paris compétente, afin qu'elle saisisse l'Atelier Parisien d'Urbanisme. Les conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud seront réunis lorsqu'un diagnostic aura été établi.

Mme AUBE demande quel est le devenir de l'immeuble situé 62 rue de Passy.

Mme DREYFUSS répond qu'un premier projet a été refusé par les Architectes des Bâtiments de France qui exigent la conservation du bâti existant. Des discussions ont lieu actuellement avec la Ville pour la réhabilitation de l'immeuble.

### **4. Demande d'un emplacement de stationnement deux roues aux alentours du 137 rue de la Tour.**

Mme KHOURY annonce que les services vont être saisis afin que l'accès à l'immeuble ne soit pas gêné.

Mme MALAQUIN suggère de l'implanter place Tattegrain.

Mme DREYFUSS ajoute qu'il y aura certainement des contraintes, puisque tout le monde veut des emplacements deux roues, mais pas devant chez soi.

Une riveraine suggère de supprimer deux places de stationnement automobile au niveau du feu pour ce faire.

### **5. Eclairage derrière la place Serge Prokofiev.**

Le réverbère situé entre le commissariat et le magasin ED ne fonctionne plus depuis quelque temps. Mme DREYFUSS s'étonne que cela ne soit pas encore réglé, les services ont été saisis.

Mme AUBE insiste sur le fait que c'est dangereux pour les enfants.

#### **6. Aménagement du trottoir boulevard Beauséjour.**

Mme DREYFUSS annonce que les travaux ont commencé, le problème est donc résolu.

#### **7. Habillage du local du cordonnier bd de Beauséjour.**

Mme DREYFUSS précise que le local appartient à RFF, il est difficile pour la ville d'intervenir dessus.

Mme BECQUEY constate une amélioration de l'entretien de la coulée verte.

M. BOUTRY indique que l'association « Espace », qui entretient le sentier nature et attend le renouvellement de son contrat, a besoin d'un local d'exploitation. Le souterrain pourrait être aménagé facilement. Il suggère que le conseil de quartier émette un vœu en ce sens.

Mme BALDINI pense que c'est une excellente idée et y travaille. Des solutions provisoires ont été trouvées mais elles ne sont pas pérennes. Le problème est que ce souterrain appartient à RFF. Elle est très sensibilisée au renouvellement du contrat de l'association et espère qu'elle obtiendra satisfaction. Cette association va entretenir pour le compte de RFF la tranchée du boulevard Emile Augier.

#### **8. Sécurisation des traversées par les enfants des rues suivantes :**

- a. Croisement rue Davioud et rue Antoine Arnauld : demande d'un STOP et d'un dos d'âne avant le passage clouté de la rue Davioud
- b. Traversée de l'avenue Ingres vers avenue Raphaël : demande d'un feu ou d'un STOP.
- c. Rue du Ranelagh angle avec le bd de Beauséjour : demande d'un STOP avec pause d'un dos d'âne avant le passage clouté.
- d. Bd de Beauséjour : demande de dos d'âne avant chaque passage clouté pour ralentir le flux des voitures et deux roues qui ne respectent pas les passages cloutés.

Mme KHOURY indique que le STOP n'existe pas à Paris.

M. DECANT précise qu'il n'y a pas de STOP à Paris parce qu'il n'y a pas de hiérarchisation des voies. Tous les carrefours sont traités de la même manière : la priorité à droite s'applique. Concernant les dos d'âne ou coussins berlinois, on ne peut pas en mettre partout. Ils sont réservés en priorité aux abords des écoles et aux voies à sens unique. Un trop grand nombre de ralentisseurs peut même être dangereux et générer du bruit.

Mme BECQUEY rappelle que la demande concernant le boulevard de Beauséjour est faite à chaque conseil de quartier. C'est bien la preuve qu'il y a des problèmes. De nombreux enfants passent par là.

M. DECANT répond qu'effectivement, à cet endroit, il n'y a pas de priorité à droite donc il serait intéressant de pacifier la circulation.

Mme AUBE suggère de profiter de la réfection de la chaussée pour surélever les passages piétons.

M. DECANT indique que c'est ce qu'il envisage.

## **9. Station Vélib place de la Porte de Passy**

M. SIMEONI a fait part de l'inquiétude des riverains face à l'extension de la station, Mme KHOURY partage ce sentiment.

Mme AUBE indique que la station a été doublée.

M. SIMEONI précise que les riverains auraient aimé être consultés. Il aurait été préférable que la station soit placée avenue du Maréchal Franchet d'Esperey afin de conserver le caractère piétonnier de la place

Mme DREYFUSS rappelle que la majorité, comme l'opposition, avaient donné leur accord pour le projet Vélib'. Il fallait bien trouver des emplacements pour implanter les stations. Celle-ci a été doublée car elle est à proximité du Bois.

M. DECANT précise que certaines étaient vraiment trop petites et il est techniquement plus simple d'étendre une station que d'en réaliser une autre.

M. BOUTRY ajoute que les stations doivent être visibles, de plus celle-ci n'empiète pas sur les emplacements de stationnement automobile.

## **10. Stade de la Muette: remplacement du revêtement.**

Mme KHOURY rapporte l'observation de Mme BERNANOSE : les associations sportives ont constaté que le revêtement avait été raccommodé. Toutefois, le terrain reste dangereux car il est très glissant et se délite. Ceci s'aggrave par temps de pluie.

M. HERVOUET DES FORGES indique que les travaux auraient dû être faits l'été dernier. Ils n'ont pas été réalisés pour des raisons techniques qui échappent à la mairie du 16<sup>e</sup> qui déplore ce retard. Ces travaux, d'une durée de 12 semaines, ne pouvaient pas être faits en pleine saison, puisqu'il s'agit d'une rénovation totale.

Le nouveau revêtement qui sera posé est mixte, c'est-à-dire qu'il convient au football et au hockey sur gazon. Cela représente un coût supplémentaire mais il s'agit d'un terrain de nouvelle génération qui répond aux impératifs de sécurité. Ces travaux dont le coût s'élève à 320 000 € sur la programmation 2008 seront réalisés cet été.

M. HERVOUET DES FORGES reste attentif à ce sujet car c'est un terrain très important pour le sport de proximité de l'arrondissement.

## **11. Fréquence des tournages de films jardin du Ranelagh.**

Mme KHOURY rapporte l'observation de M. SAUGEY : le jardin du Ranelagh fait l'objet de nombreux tournages. Pendant plusieurs jours, des caravanes et des camions bloquent les accès avenue Raphaël, suppriment le stationnement résidentiel et parfois bloquent la circulation. Mme KHOURY indique que les permis sont délivrés par le bureau parisien des tournages.

Une personne du public souligne les problèmes de stationnement liés à la présence de nombreux véhicules alors que les riverains ont déjà peu de place pour stationner.

Mme DREYFUSS, qui est en contact avec la mission cinéma, précise qu'il s'agit de propriétaires qui louent leur appartement et y trouvent un certain intérêt économique.

Mme HUNTER indique que pour l'année 2008-2009, 10 tournages ont eu lieu dans le jardin du Ranelagh. L'ambassade d'Afghanistan prête souvent ses locaux. Il s'agit principalement de films d'époque. Plus récemment, le tournage de « Coco Chanel » a généré une emprise importante avec 25 camions. Le commissariat a conscience des nuisances, des contrôles sont effectués, mais c'est difficile lorsqu'il s'agit de très grosses productions.

## **12. Esthétique et localisation des réceptacles à verre.**

Mme KHOURY indique que Mme BERNANOSE propose un mobilier en bois semblable à celui qui est en place dans de nombreuses villes en France et de repenser la localisation des bennes à verre : les concentrer sur les parkings ou places en prévoyant un habillage esthétique et ne pas les disséminer dans les rues. Ces bennes engendrent des trop pleins de bouteilles de verre qui s'amoncellent sans compter les autres ordures placées près de la benne.

Mme BALDINI précise que c'est un sujet qui lui tient à cœur. Son projet est d'enterrer au maximum ces bennes qui sont inesthétiques et génèrent beaucoup de bruit. Elle étudie avec la Voirie et les services de propreté les endroits où il est possible de le faire à l'occasion des travaux de voirie. Cela se fait beaucoup en province, c'est plus difficile à Paris à cause des nombreux réseaux présents en sous-sol.

M. DECANT précise que le mobilier urbain répond à des règles précises. Chaque nouveau mobilier doit obtenir l'accord d'une commission dédiée afin de conserver une uniformité du mobilier.

## **13. Projet de décentralisation dans les arrondissements.**

Mme KHOURY rapporte la demande de M. SAUGEY : de quelle manière se fera la répartition des responsabilités et des moyens et comment le public en sera-t-il informé ?

Mme KHOURY rappelle que la promesse de Bertrand DELANÖE est loin d'être tenue. Le Maire de Paris s'est pour le moment contenté d'une communication au Conseil de Paris, rappelant des intentions louables en matière de décentralisation, mais sans aucune disposition juridique les reprenant. En réponse, l'opposition municipale a présenté au Maire de Paris une proposition de délibération, que le Maire de Paris n'a pas inscrite à l'ordre. Cette proposition de délibération vise à établir une véritable relation de co-gestion entre le Maire de Paris et le Maire d'arrondissement pour les dossiers locaux (investissements, dotations de fonctionnement, autorité sur les services décentralisés des directions municipales, gestions des équipements de proximité, politique en matière de propreté...). Le Maire de Paris parle de décentralisation, alors qu'il n'a pas organisé une réunion régulière d'échange avec les Maires

d'arrondissement.

Mme DREYFUSS ajoute que la municipalité du 16<sup>e</sup> arrondissement souhaite davantage de décentralisation sur la propreté.

Par ailleurs, un projet de décentralisation de l'attribution des subventions aux associations en dessous d'un certain plafond est en cours d'instruction à l'Hôtel de Ville, pour les associations sportives dans un premier temps.

M. HERVOUET DES FORGES précise qu'il s'agit des subventions d'un montant inférieur à 5 000 euros. Cela concerne 14 associations de sports de proximité, les autres (120) font l'objet d'un avis consultatif de la mairie du 16<sup>e</sup>. Il souhaiterait que les associations obtiennent plus, mais cela est du ressort du Conseil de Paris.

#### **14. Charte parisienne de la participation à l'Hôtel de Ville.**

Mme KHOURY indique que la réunion du 6 février à la Mutualité a réuni environ 250 personnes. Le Maire de Paris n'a pas expliqué avec clarté le débat. Il ne s'agissait pas de parler du rôle des conseillers de quartier en général mais de parler de participation démocratique des 121 quartiers parisiens.

Le Calendrier est le suivant :

Jusqu'à fin février 2009 : Recueil de toutes les contributions des Parisiens par Internet ou dans les arrondissements.

Mars 2009 : Rédaction de la Charte parisienne de la participation à partir de toutes les contributions.

4 avril 2009 : Présentation de la Charte aux contributeurs à l'occasion du Printemps de la démocratie locale à l'Hôtel de Ville.

Printemps 2009 : Présentation et approbation de la Charte parisienne de la participation au Conseil de Paris et signature par les élus et les citoyens.

Mme KHOURY rappelle que tous les conseillers de quartier ont reçu un questionnaire. Elle regrette d'avoir reçu si peu de réponses.

M. DUFOUR précise qu'avec M. SAUGEY, ils ont été très choqués de la réaction du public de la 1<sup>ère</sup> réunion à l'Hôtel de Ville à l'encontre de Mme JAVEL, conseillère de quartier Auteuil Sud, qui a fait l'objet de moqueries. Il aimerait connaître la position du conseil de quartier à ce sujet.

Mme DREYFUSS répond qu'il s'agit d'une réflexion politique. Le cabinet d'Hamou BOUAKKAZ aurait du intervenir pour remettre les choses en ordre. La stigmatisation du 16<sup>e</sup> devient pesante alors que les conseillers de quartier font preuve de bonne volonté.

M. DUFOUR, au sujet des questionnaires, rappelle qu'il y avait la possibilité de répondre en ligne, cela explique peut être le faible taux de réponse évoquée par Mme KHOURY.

## **15. Organisation d'une chasse aux œufs au jardin du Ranelagh.**

Mme KHOURY indique que la Direction des Espaces Vert ayant émis de grandes réserves sur l'utilisation du jardin du Ranelagh pour ce type de manifestation, il est donc envisagé de la déplacer au Parc de Passy. Elle précise que cette animation est destinée aux enfants de l'arrondissement et consiste à retrouver des œufs en chocolat dissimulés dans 3 jardins : le square Galliera, le parc de Passy et le parc Sainte Perine. L'évènement se déroulera le 8 avril de 14h à 17h

L'objectif est de créer un moment de convivialité dans le cadre des fêtes de Pâques, associant les 6 conseils de quartier dans un projet commun.

La mobilisation des conseillers de quartier est indispensable pour assurer le bon fonctionnement de la manifestation. Les volontaires peuvent s'inscrire auprès des assistantes des conseils de quartier.

Une provision de 2000 euros est à prévoir pour l'organisation de cette manifestation. Cette somme correspond à l'achat des œufs en chocolat, la décoration, la sécurité et une animation

## **16. Création d'une commission culture.**

Mme KHOURY propose la création de cette commission car le visage culturel du 16<sup>e</sup> a changé. Elle souhaite organiser des conférences à la mairie du 16<sup>e</sup> avec des personnalités et invite les conseillers de quartier à s'y associer

Quant au projet de commission solidarité, elle regrette qu'il n'ait pas mobilisé plus de monde. Dans un premier temps, une table ronde sur le sujet sera organisée par Mme DREYFUSS le 5 novembre.

## **17. Communication par mail avec la Mairie du 16<sup>e</sup>.**

Mme KHOURY encourage fortement les conseillers de quartier à communiquer leur adresse mail aux assistantes des conseils de quartier, c'est un moyen bien plus rapide pour communiquer et obtenir des informations.

Par ailleurs, afin de faciliter la communication, une adresse mail a été créée pour les conseils de quartier : [conseilsdequartier16@paris.fr](mailto:conseilsdequartier16@paris.fr)

## **18. Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement.**

Mme KHOURY indique que pour l'année 2008, les dépenses ont été les suivantes :

- en fonctionnement : 1353,99 € (fournitures administratives, réceptions, maintenance de la carte interactives, sacoches imprimées)
- en investissement : 10 198,58 € (panneaux d'informations, matériel de bureau, jardin de la bibliothèque du Trocadéro)

Le budget primitif de fonctionnement pour 2009 s'élève à 3306 €, le reliquat 2008 de 6 456 € sera affecté en juillet 2009.

Le budget primitif d'investissement pour 2009 s'élève à 8 264,67 €, le reliquat 2008 de 8264 € sera affecté en juillet 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

Mme Ijab KHOURY  
Adjointe au Maire  
Chargée des conseils de quartier  
Muette Nord et Muette Sud